

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°14 du 07 juillet 2015



Stades



Fermeture de Grappe

La fermeture de la grappe est maintenant observée dans la plupart des situations. Avec ces fortes températures et un ensoleillement maximum, la vigne poursuit son développement à un rythme soutenu. 2015 reste dans la même veine que 2007 et 2011 en termes de précocité.

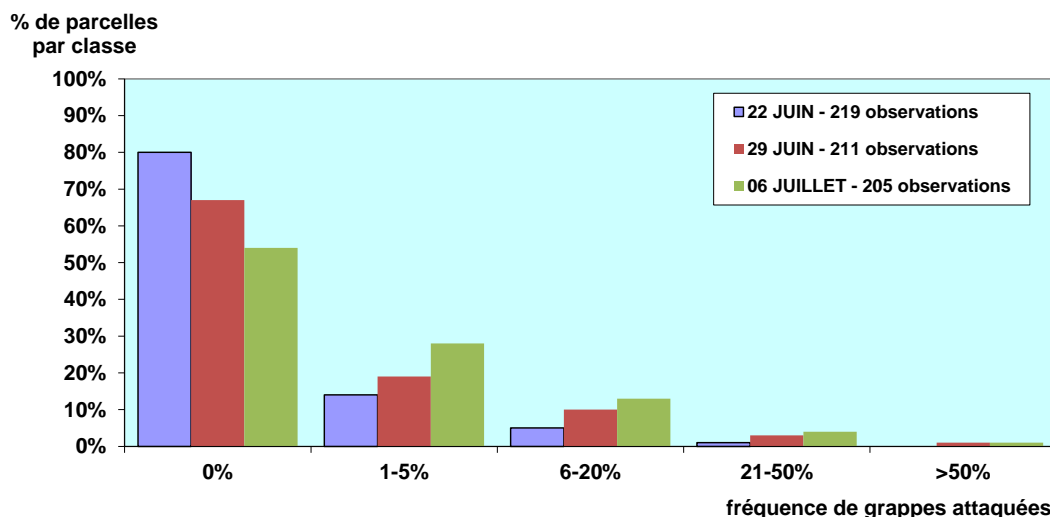
Des symptômes d'échaudage d'intensité variable et de phytotoxicité liée le plus souvent au soufre ont été constatés dans certaines parcelles au cours des 7 derniers jours.

Oïdium

205 observations ont été réalisées hier sur le réseau.

Même si la situation n'a pas évolué de façon très significative depuis la semaine dernière en vignes traitées, la proportion de parcelles saines continue à diminuer pour atteindre à ce jour 54%. Dans la plupart des parcelles touchées, la fréquence d'attaque reste néanmoins faible avec une dominance de la classe 1-5% et aucune explosion de la maladie n'a été constatée (un seul cas recensé sur le réseau où la fréquence d'attaque dépasse les 50 %). Dans les parcelles où un fort inoculum est présent depuis le début de campagne, la dégradation se poursuit.

Oïdium Fréquence de grappes attequées sur le réseau BSV Bourgogne 2015



La Côte d'Or et la Saône et Loire restent toujours les 2 départements les plus concernés. Dans l'Yonne, la fréquence de parcelles où l'oïdium est décelé reste stable par rapport à la semaine dernière. Dans la Nièvre sur Sauvignon, la situation demeure saine mais les premiers symptômes sur grappes ont été observés hors réseau.



Pluies du 30 juin au 06 juillet :

A part quelques gouttes tombées le 04 juillet dans l'Yonne, la Nièvre et plus ponctuellement en Côte d'Or (maximum 1 mm), aucune pluie n'a été enregistrée au cours des 7 derniers jours.

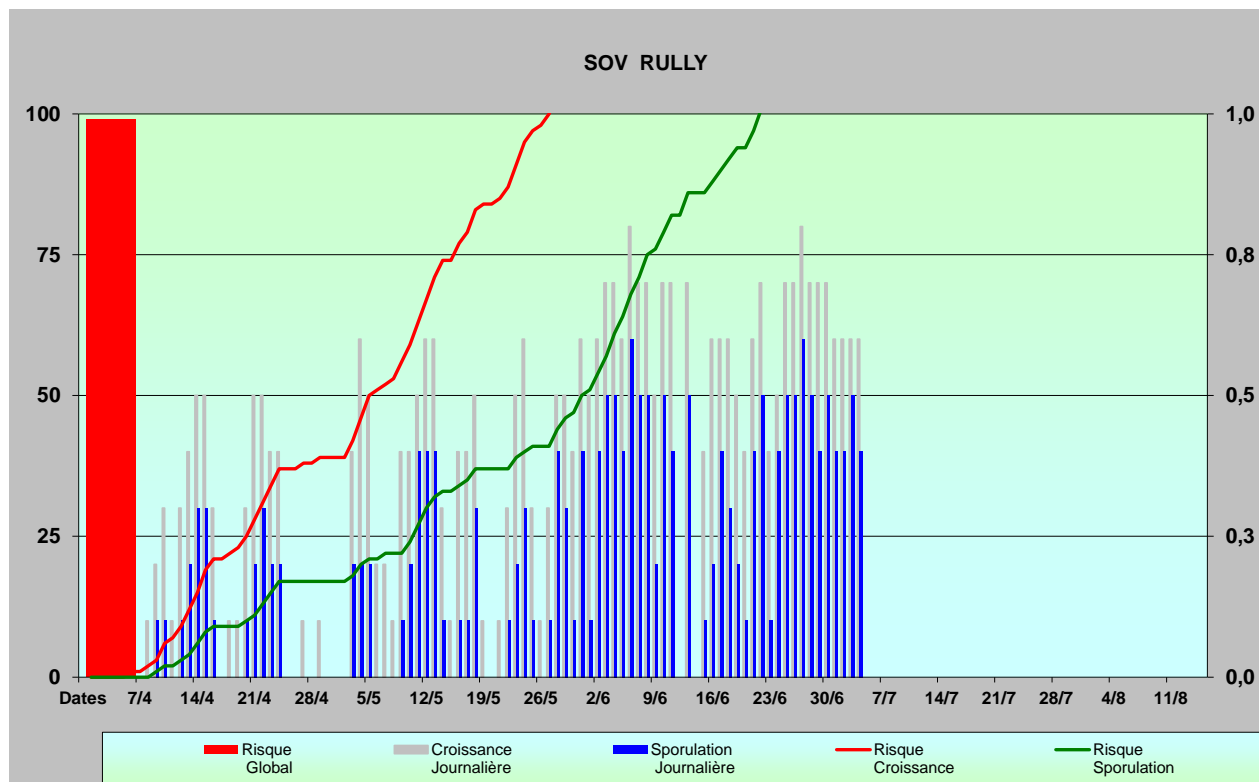
Prévisions du 08 au 13 juillet :

Poursuite de conditions anticycloniques. Après une légère baisse des températures prévue pour demain et jeudi, celles-ci repartent à la hausse à partir de samedi. Les valeurs maximales proches de 30-32°C seront plus supportables.

Source Météo France

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Le modèle SOV indique toujours une activité soutenue de l'oïdium et ce en dépit des fortes chaleurs.



Le risque oïdium demeure très élevé.

Comme nous l'indiquons depuis plusieurs semaines, la règle de base est de maintenir une surveillance régulière sur grappes dans toutes les parcelles.

Rappel concernant la gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 21 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- si absence d'oïdium : fin de risque de contaminations significatives sur grappes
- si présence même faible d'oïdium : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à véraison. **Dans le contexte 2015 de la Côte d'Or et de la Saône et Loire, la grande majorité des parcelles de ces vignobles seront dans ce cas de figure.**

Le comptage bilan sera effectué sur 100 grappes (20 ceps x 5 grappes répartis sur l'ensemble de la parcelle). Cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner toutes les parcelles de l'exploitation. Dans les situations précoces, ce bilan peut être effectué à partir de maintenant.

Mildiou

En l'absence de pluie significative, il n'y a pas de cycle en cours et la situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière. Le mildiou se limite en général à quelques taches éparses sur jeunes feuilles suite aux pluies de la mi-juin. Compte tenu des conditions météo chaudes et sèches annoncées jusque mi-juillet, aucune évolution n'est attendue à court terme.

A partir du stade fermeture, les grappes deviennent moins sensibles au mildiou.

Le risque mildiou est faible.

Black-Rot



L'extériorisation des symptômes liés aux contaminations du 12 au 15 juin est terminée. On note globalement peu d'évolution par rapport à la semaine dernière. De nouveaux symptômes sur grappes et sur feuilles ont été détectés dans quelques situations. Très ponctuellement, là où le black-rot était déjà bien présent sur le feuillage et où la protection a été défaillante lors des pluies de mi-juin, des attaques sévères sont observées sur grappes. Cela concerne à la fois des protections en AB et en conventionnel.

Les grappes demeurent sensibles au Black-Rot jusqu'à début véraison. Cependant tant que les conditions demeurent sèches, aucune contamination ne peut se produire.

Botrytis

Le stade fermeture de grappe est atteint dans bon nombre de situations.

Rappel : l'effeuillage constitue une mesure prophylactique très intéressante dans la prévention des attaques de botrytis. Attention toutefois à ne pas le réaliser lors de trop fortes chaleurs.

Vers de Grappe

- Secteurs précoces : le vol de cochylis touche à sa fin et celui d'eudémis se poursuit. Les comptages d'œufs réalisés hier sur le réseau ont révélé localement des niveaux de pontes élevés en eudémis dans le Sud Saône et Loire. Ailleurs l'activité vers de grappe reste faible. Les premières perforations sont visibles

- Secteurs tardifs : le vol de cochylis se poursuit et les captures d'eudémis restent faibles.

Règle pour la gestion des vers de grappe 2^{ème} génération :

La règle de décision fondée sur la relation 1^{ère} génération-2^{ème} génération (G1-G2) peut s'appliquer :

Moins de 10 glomérules pour 100 grappes en G1 : risque très limité (pas de traitement en G2).

La sensibilité botrytis des parcelles doit être prise en compte dans l'application de cette règle.

Cicadelle Flavescence Dorée

➤ Zones à 2-1 traitements

- **Conventionnel** : les comptages effectués par la FREDON, la CA21, la CA71 et le SRAI le 02 juillet dernier ont révélé qu'aucune des parcelles observées ne dépassait le seuil d'intervention fixé à 5 larves/100 feuilles. En conséquence, le second traitement ne s'impose sur aucune des 13 zones concernées.

➤ Zones à 3-1 traitements

- **Bio** : les comptages pour décider de la nécessité ou non d'une 3^{ème} intervention sont réalisés ce jour. Le message réglementaire précisant la conduite à tenir sera disponible en fin de journée sur le lien suivant :

<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Strategies-de-lutte-contre-le>

- **Conventionnel** : le dispositif de piégeage va être mis en place cette semaine pour évaluer les niveaux de populations résiduelles et décider de l'opportunité ou non de réaliser une 3^{ème} application insecticide

➤ **Parcelles de vignes-mères de greffons et de portes-greffes** : la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Les 2 premiers ont dû être réalisés, le 3^{ème} interviendra au pic de vol des adultes. A ce jour, les premiers adultes sont observés. La date d'application de cette 3^{ème} intervention sera précisée dans le prochain bulletin.

➤ **Pépinières** : la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

ATTENTION PROCHAIN BSV : mercredi 15 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Cette action est pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, grâce aux crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuée au financement du Plan Ecophyto.